

Le 11 février 2015

[Traduction]

Consultation publique

M. Fitch : Il a été intéressant d'entendre certaines des idées soulevées hier soir à la séance de consultation. Les idées ont été reprises par les médias, car nous avons insisté pour qu'ils soient présents et qu'ils puissent venir entendre les éléments abordés.

J'ai demandé hier au premier ministre combien coûteraient le changement d'image des agences économiques du Nouveau-Brunswick, soit Investir NB et le ministère responsable de l'économie, et sa réorganisation partisane de celles-ci. Il ne le savait pas, à moins qu'il n'ait pas voulu le dire. Il pourrait peut-être nous éclairer sur la question et nous dire quel est le budget consacré aux 14 séances d'Impliquez-vous NB qu'il tient dans la province. Quel est le budget? Quel est le coût prévu de ces séances?

L'hon. M. Boudreau : Avant de répondre à la question, je veux être bien clair. Le chef de l'opposition a dit plusieurs fois à la Chambre que les médias n'étaient pas autorisés à assister aux séances. Cela n'est pas exact. La présence des médias est autorisée. Ils peuvent assister à l'intégralité des consultations. Nous demandons seulement aux médias de respecter les gens du Nouveau-Brunswick. Personne ne devrait planter un micro ou une caméra devant les gens du Nouveau-Brunswick qui sont réunis à des tables de 8 ou 10 personnes et qui discutent en petits groupes ; en effet, nous voulons qu'ils puissent dialoguer ouvertement les uns avec les autres. Les médias sont présents du début à la fin, et il est très important de le souligner. Ils n'ont pas été exclus du processus.

Je sais que l'ancien gouvernement n'a pas consulté les gens du Nouveau-Brunswick aussi souvent qu'il aurait dû le faire. Pour notre part, nous voulons les consulter. Les exigences budgétaires à cet égard...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Fitch : Le député d'en face n'a pas abordé la question ou, du moins, n'y a pas répondu. Or, nous avons eu vent des messages produits à des fins publicitaires et des frais d'hôtel pour le personnel, le ministre et les parlementaires concernés. L'autre jour, il a été fait grand cas de la somme de 75 000 \$ qui avait été économisée ; nous nous demandons donc : Quel est le coût du programme? Est-ce 75 000 \$? Est-ce plus? Est-ce moins? S'il a été fait grand cas des économies d'environ 75 000 \$, je demanderais au premier ministre ou au ministre de répondre à la question. Quel est le coût de la mesure en question? Les gens d'en face en font aussi toute une histoire.



L'hon. M. Boudreau : Quand j'ai manqué de temps, j'étais sur le point de dire que l'ancien gouvernement ne s'était malheureusement pas rendu compte de l'importance de consulter la population du Nouveau-Brunswick au sujet de dossiers importants. Nous ne sommes pas du même avis. Nous pensons qu'il s'agit d'un défi très particulier qui se pose à la province. Il n'est pas facile d'aller chercher entre 500 et 600 millions de dollars, mais les gens du Nouveau-Brunswick veulent collaborer. À mon avis, le taux de participation que nous constatons lors des séances le montre. Le dialogue que nous observons entre les gens du Nouveau-Brunswick en est la preuve. Les gens collaborent et proposent des solutions. Nous leur demandons d'examiner les dépenses et les recettes, le rôle que le secteur privé peut jouer, la façon dont nous pouvons être plus efficaces et dont nous pouvons remanier l'appareil gouvernemental ainsi que les divers organismes, conseils et commissions pour nous assurer d'optimiser le moindre dollar. Cela est très important pour nous, contrairement à l'opposition.

M. Fitch : Évidemment, cela doit cacher quelque chose. Il s'agit peut-être d'une indemnité journalière pour la personne nommée à la coprésidence. Il demeure toutefois que le ministre d'en face ne tient pas compte des faits dans certains de ses propos au sujet des consultations que notre gouvernement a menées lorsqu'il était au pouvoir. Quand je pense aux anciens ministres, chacun d'entre eux est allé à la rencontre du public pour poser des questions. Ils ont tenu des séances à micro ouvert, et les personnes pouvaient s'adresser directement au gouvernement au lieu de discuter entre elles autour d'une table.

Je demanderais au ministre d'en face s'il est vraiment possible de tenir un dialogue à micro ouvert, à un moment donné, pendant la tournée. S'il ne veut pas répondre à la question, étant donné qu'il ne semble pas vouloir répondre à la question concernant le coût, je lui donnerai des options : a) Quel est le coût ou le budget prévu pour les consultations? ; b) Autorisera-t-il une séance à micro ouvert, à un moment donné, pendant les consultations?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : En ce qui a trait à la question sur le budget pour le processus de consultation, je ne connais pas le montant exact, mais je m'engage à communiquer cette information au chef de l'opposition plus tard. Il est important d'aller prendre le pouls de la population et que les gens nous fassent part de leurs idées et de leurs suggestions.

Le format de consultations que nous utilisons, communément appelé Café du monde, implique tout le monde dans la salle. Lorsque nous tenons un forum du genre séance de discussion ouverte, avec un micro dans la salle, il y a peut-être 8 ou 10 personnes qui ont la chance de parler. Hier soir, ici, à Fredericton, il y avait entre 130 personnes et 140 personnes, et tout le monde a eu la chance de parler, de dialoguer et d'offrir des solutions. Des rapports sur les échanges sont préparés à la fin. Nous allons publier un rapport qui sera mis à la disposition de l'ensemble de la population. Ce rapport donnera un résumé de tout ce qui a été dit partout dans la province.



[Traduction]

M. Fitch : Nous sommes effectivement d'accord sur le fait de faire participer les gens, mais, encore une fois, le gouvernement actuel étant si enclin à vouloir trouver le moindre dollar, nous posons simplement la question : Quel est le coût des consultations?

Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons accompli un travail considérable en matière de consultation. L'ancien ministre des Finances participait chaque année à une tournée à micro ouvert et écoutait les gens, lesquels pouvaient aussi communiquer leurs idées sur notre site Web. Ce site comptait un grand nombre de visites, près de 35 000, et diverses idées y ont été proposées.

Encore une fois, si le gouvernement a tant insisté plus tôt cette semaine pour économiser environ 75 000 \$, pourquoi le député d'en face ne connaît-il pas exactement, ou même vaguement, quel est le coût des consultations? Si le gouvernement laisse passer une occasion de générer d'importantes recettes en mettant fin aux activités de l'industrie gazière et pétrolière au Nouveau-Brunswick, ne devrait-il pas connaître exactement le budget des consultations?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Boudreau : Cela montre à quel point les parlementaires du côté de l'opposition se concentrent plutôt sur leurs points à faire valoir que sur les réponses qu'ils obtiennent. J'ai promis au chef de l'opposition de lui revenir avec le budget des consultations. Je n'ai pas les chiffres en main et je ne les inventerai pas. Je communiquerai plus tard le budget au député. Ce qu'il importe de répéter, c'est que les consultations sous forme d'assemblée publique, que les gens d'en face ont tenues auparavant et auxquelles j'ai participé, ne sont pas adéquates selon moi, selon nous.

Le format « Café du monde », quant à lui, permet à toutes les personnes présentes de participer, de prendre part à la discussion et de formuler des observations. Les commentaires seront acceptés jusqu'à la fin du mois. Les gens peuvent soumettre leurs commentaires sur le site Web, par la poste ou par courriel. Un rapport faisant état de tout ce qui s'est dit sera publié en mars. Tous les commentaires qui ont été recueillis dans la province seront publiés dans un rapport que l'opposition pourra examiner.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : Encore une fois, nous avons posé l'autre jour la question budgétaire relative au coût de la réorganisation d'Investir NB et du ministère du Développement économique. Nous n'avons pas obtenu de réponse à cet égard parce que les gens d'en face ne le savaient pas ou ne voulaient rien dire. Je suis reconnaissant au ministre de nous dire aujourd'hui qu'il obtiendra les chiffres, mais je présume qu'il y aurait eu des prévisions budgétaires pour les consultations avant que les gens du gouvernement ne s'engagent dans cette voie.



Encore une fois, il est fait grand cas des économies de deux ou trois dollars ici et là. Dans une perspective d'ensemble, les gens d'en face savent qu'ils doivent économiser 600 millions de dollars ; pourtant, ils n'ont pas modifié leurs prévisions quant à la date de retour à l'équilibre budgétaire. Ou bien ils n'atteindront pas les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'équilibre budgétaire, car... S'ils pensent réussir en ce qui concerne les 600 millions de dollars, ils devraient avancer la date prévue de retour à l'équilibre budgétaire. Le ministre avancera-t-il la date prévue de retour à l'équilibre budgétaire, compte tenu des consultations qu'il tient à l'heure actuelle?

[Original]

L'hon. M. Gallant : À quelques reprises, le chef de l'opposition a dit que nous nous vantions d'avoir trouvé des économies pour une valeur d'un certain nombre de dollars. Ce n'est pas le cas ; ce n'est pas plaisant de devoir trouver des économies, mais c'est quelque chose qui se doit d'être fait. Alors, nous ne nous vantons aucunement à cet égard.

[Traduction]

En fait, il n'est pas facile de trouver les gains d'efficience que nous avons dégagés jusqu'à présent et que nous continuerons de trouver. Le sujet est difficile à aborder. Nous devons faire des choix difficiles, mais nous avons dit très clairement que nous voulions faire ces choix de concert avec la population du Nouveau-Brunswick. Cela vise notamment les gens dans les régions, les experts, les parties prenantes et les personnes qui dépendent d'importants programmes sociaux que le gouvernement fournit. C'est pourquoi le ministre responsable de l'Examen stratégique des programmes s'est engagé dans des consultations si déterminantes, vastes et inclusives. Il est important de recueillir les idées, les suggestions et même les préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que le moindre dollar que nous avons consacré à l'écoute des gens de la province est un dollar bien investi.

[Original]

Foyers de soins

M^{me} Dubé : La plus grande promesse brisée par le gouvernement libéral depuis son arrivée au pouvoir est certainement celle de faire une réduction de 250 millions de dollars au sein de l'appareil gouvernemental. C'est ce qu'il avait promis durant la campagne électorale, mais il parle maintenant d'une réduction de 600 millions de dollars. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, mais peut-être le saurons-nous dans quelques semaines.

Nous avons également entendu que le gouvernement allait peut-être convertir de petits hôpitaux ruraux en foyers de soins pour les personnes âgées. Alors, ma question est pour la ministre du Développement social. J'aimerais savoir si elle peut nous confirmer que son ministère est, à l'heure actuelle, en train de préparer une stratégie pour utiliser ces petits hôpitaux du Nouveau-Brunswick pour en faire des foyers de soins.



L'hon. M. Boudreau : Je remercie la députée pour sa question. Ici, j'aimerais apporter deux clarifications. Premièrement, dans notre plateforme, nous avons dit qu'il fallait aller chercher au moins 250 millions de dollars, mais, évidemment, avant d'avoir accès aux livres de la province, c'était difficile de savoir quels étaient les montants exacts. Nous voulons nous assurer que nous abordons la situation financière une fois pour toutes. Deuxièmement, aucune décision n'a été prise quant à la fermeture de certains petits hôpitaux pour les convertir en foyers de soins.

Tout au long de ce dialogue, nous avons dit que toutes les options étaient sur la table. Nous voulons avoir ce genre de discussion avec la population, mais l'opposition continue de tenter de faire croire que des décisions ont été prises, alors que ce n'est pas le cas. Il faut se poser des questions en ce qui concerne nos plus gros ministères, que ce soit le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou le ministère du Développement social, qui représentent 80 %...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Dubé : Nous avons encore droit à des nuances et à des jeux de mots. Ma question était pour la ministre du Développement social. Nous savons que le gouvernement a déjà trouvé 90 millions et nous attendons le dépôt du budget pour connaître les montants plus précis.

Ma question est pour la ministre du Développement social : Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui que votre ministère est déjà en train de préparer des scénarios pour ce qui est de la transformation de certains petits hôpitaux du Nouveau-Brunswick en foyers de soins?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais remercier la députée d'en face de sa question. J'aimerais abonder dans le même sens de mon collègue : notre gouvernement a dit très clairement que ses principales priorités visaient à créer des emplois, à assainir les finances de notre province et à aider les familles à toutes les étapes de la vie.

La révision stratégique des programmes constitue un mécanisme important pour que notre gouvernement atteigne ses objectifs. Aux fins de la révision, nous sollicitons les gens du Nouveau-Brunswick afin que nous puissions entendre leurs idées et trouver des solutions qui répondent aux besoins de la province. Il s'agit notamment de l'accès à des soins de qualité pour les personnes âgées de notre province, soit les soins dont elles ont besoin pour pouvoir jouir de la qualité de vie qu'elles méritent.



Aucune décision n'a été prise quant à d'éventuels changements ou fermetures, car nous en sommes au stade de la consultation et de la participation.

[Original]

M^{me} Dubé : On peut voir pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick sont inquiets. Selon la réponse que vient de nous donner la ministre, la décision n'a peut-être pas été prise et elle n'a peut-être pas été annoncée, mais son ministère est en train d'examiner la possibilité d'utiliser de petits hôpitaux pour les personnes âgées. C'est inquiétant, et ce n'est certainement pas la vision que nous avons.

[Traduction]

Le président : Veuillez vous adresser à la présidence.

[Original]

M^{me} Dubé : Après plusieurs consultations et avec l'aide de différents partenaires, nous avons mis en place un programme qui s'appelait D'abord chez soi. Dans le budget de cette année, qui se terminera le 31 mars, plus de 7 millions avaient été prévus pour la première année de la mise en oeuvre de ce programme. Où sont allés ces investissements? Jusqu'à maintenant, je n'ai vu aucune annonce pour ce qui est des personnes âgées.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Rogers : Encore une fois, la plupart des projets d'infrastructure visant des foyers de soins sont en cours conformément au plan précédent et devraient être achevés d'ici à 2016. Nous sommes déterminés à maintenir les personnes âgées chez elles aussi longtemps que possible et à leur fournir le soutien dont elles ont besoin pour y parvenir, car c'est là qu'elles peuvent jouir de la meilleure qualité de vie. Nous sommes aussi déterminés à fournir, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, le soutien et le niveau de soins appropriés.

Le président : Veuillez vous adresser à la présidence.

Chauffage domestique

M. Coon : Malgré le fait que notre province abrite la plus grande raffinerie de pétrole du Canada, les gens du Nouveau-Brunswick paient le mazout de chauffage domestique au prix le plus élevé du Canada atlantique, à raison de centaines de dollars par mois. Pourquoi? C'est parce qu'une modification a été apportée en août dernier au règlement pris en vertu de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* pour accorder plus d'argent à Irving Oil. Fait étonnant, nos prix du mazout de chauffage sont maintenant établis en fonction des prix du kérosène et du diesel de chauffage, et non selon le prix du mazout.



Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie : Pourquoi attend-il le mois d'août pour décider d'annuler les changements apportés en août dernier, alors que les gens du Nouveau-Brunswick qui se chauffent au mazout se font flouer à l'heure actuelle?

L'hon. M. Arseneault : Je suis reconnaissant de la question posée. Il ne fait aucun doute que, récemment, la question a été soulevée publiquement, comme elle l'a été au cours des dernières années. La question est si importante que l'ancien gouvernement a engagé MJ Ervin pour l'examiner et lui fournir des recommandations. Cela préoccupe tant les consommateurs que les détaillants et les grossistes.

Cela dit, le gouvernement de l'époque a mis en oeuvre en août de l'année dernière, soit en 2014, les recommandations qui avaient été formulées. Je veux agir de façon responsable. Examinons la nouvelle formule retenue pendant une année complète. Puis, après une année, nous examinerons notre situation par rapport à celle d'autres provinces et territoires afin d'assurer une approche équilibrée qui profite tant aux grossistes et détaillants qu'aux consommateurs. J'ai pris un engagement en ce sens et je veillerai en août à assurer le suivi des recommandations.

M. Coon : Plus de la moitié de la saison de chauffage est maintenant passée au Nouveau-Brunswick. Le ministre doit certainement déjà savoir que les modifications apportées nuisent aux gens du Nouveau-Brunswick et qu'elles sont injustes. Le problème doit être réglé dès maintenant. Le ministre demandera-t-il à la Commission de l'énergie et des services publics de réglementer les prix que les grossistes facturent aux détaillants, comme c'est le cas à Terre-Neuve-et-Labrador, de sorte que les détaillants de mazout de chauffage ne soient pas obligés de refiler le coût exagéré du mazout à leur clientèle?

L'hon. M. Arseneault : J'ai aussi examiné les chiffres, soit tous les tarifs appliqués au cours de la dernière année dans les provinces de l'Atlantique. À Saint John, au Nouveau-Brunswick, le tarif s'élevait à 102,8 ¢ en janvier. En août 2014, le tarif atteignait 122,7 ¢. En janvier de l'an dernier, il était de 129,3 ¢ ; les consommateurs paient donc beaucoup moins. Je sais que le prix du mazout a baissé, et les consommateurs paient beaucoup moins.

Cela dit, je comprends bien le fait que des familles soient assez préoccupées. Il s'agit pour elles d'un lourd fardeau financier. C'est pourquoi nous disposons de programmes comme le supplément de chauffage à Développement social, lequel permet aux personnes à faible revenu de recevoir la somme de 870 \$, à raison de 145 \$ par mois, de novembre à avril. De plus, le programme d'améliorations domiciliaires, que le gouvernement conservateur précédent a éliminé, sera rétabli le 1^{er} avril au titre du nouveau budget. Les consommateurs pourront aussi bénéficier de ces programmes.

Cela ne résout pas tous les problèmes, mais il ne fait aucun doute que notre gouvernement reste à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick.



M. Coon : En fait, le mazout est utilisé de façon disproportionnée pour le chauffage domestique par les familles à faible revenu, les personnes âgées vivant dans de grandes et vieilles maisons familiales et les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas les moyens de remplacer leur système de chauffage ou même d'isoler leur maison afin de réduire leurs frais. Le gouvernement compte démanteler l'agence Efficacité NB alors que celle-ci pourrait venir en aide aux familles. Il a déposé à la Chambre un projet de loi qui vise à transférer le personnel d'Efficacité NB à Énergie NB, dont les clients se chauffent à l'électricité et non au mazout. Comment le ministre compte-t-il faire en sorte que les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick puissent réduire leurs frais de chauffage au mazout?

L'hon. M. Arseneault : Je peux assurer au député d'en face que le programme d'améliorations domiciliaires... Les personnes qui se chauffent au mazout auront, elles aussi, accès aux programmes. Encore une fois, les programmes que propose le ministère du Développement social aident aussi ces personnes, et je vais maintenant me répéter. Le supplément, qui est versé de novembre à avril, s'élève au maximum à 870 \$, à raison de 145 \$ par mois. J'encourage aussi les personnes à faible revenu à présenter une demande au titre des programmes mentionnés.

Divers facteurs expliquent la différence de tarifs dans d'autres provinces et territoires. Par exemple, 83 % des consommateurs à l'Île-du-Prince-Édouard se chauffent au mazout. Le taux n'est que de 21 % au Nouveau-Brunswick. Voilà certains des facteurs. À l'Île-du-Prince-Édouard, une taxe de 5 % est appliquée. Nous appliquons une taxe à 13 %. Voilà certains des facteurs qui expliquent la différence de prix.

Toutefois, j'ai pris l'engagement que nous réviserions le tout après une année, soit en août 2015, pour faire en sorte que l'approche suivie soit juste et équilibrée. Je demanderai, s'il le faut, à la CESP de procéder à l'examen des marges bénéficiaires.

Création d'emplois

M. K. MacDonald : Selon un article de journal datant du 21 janvier, le ministre du Développement économique aurait dit que l'objectif du gouvernement consistant à créer 5 000 nouveaux emplois au cours de la première année de son mandat était en bonne voie d'être atteint ou même dépassé. Je vais simplement le répéter : Selon les prévisions, l'objectif du gouvernement consistant à créer 5 000 nouveaux emplois au cours de la première année de son mandat est en bonne voie d'être atteint ou même dépassé.

Ma question s'adresse au ministre du Développement économique. Quatre mois se sont écoulés, et il nous manque 1 300 emplois. Le ministre aurait-il l'obligeance de m'expliquer quelle perspective ou quelle intuition particulières le conforte dans l'idée que la promesse du premier ministre consistant à créer 5 000 nouveaux emplois se réalisera?



[Original]

L'hon. M. Gallant : La qualité des questions posées aujourd'hui est déplorable. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes encore en train de parler d'un sujet qui a été soulevé à peu près 23 fois déjà. Nous n'avons pas encore eu 23 périodes de questions, mais les parlementaires du côté de l'opposition, les uns après les autres, soulèvent les mêmes sujets.

[Traduction]

Je vais dire exactement ce que nous avons dit à maintes reprises. Nous n'avons pas promis un gain net de 5 000 emplois. Nous avons dit que 5 000 emplois découleraient des mesures que nous prendrions — notamment l'investissement dans nos infrastructures, la création du Fonds d'emploi pour les jeunes et l'octroi aux personnes âgées d'un crédit d'impôt leur permettant de rénover leur domicile et d'y demeurer plus longtemps — et d'autres mesures comme l'appui responsable aux projets énergétiques et à la mise en valeur des ressources naturelles. Ces mesures créeraient 5 000 emplois dans la première année.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un gain net. Je ne comprends pas pourquoi les parlementaires du côté de l'opposition ne semblent pas comprendre la différence. Ils ont souvent signalé la différence lorsqu'ils étaient au pouvoir. J'espère qu'ils passeront finalement à un autre sujet, car nous devons discuter d'affaires sérieuses à l'Assemblée législative.

M. K. MacDonald : Il a certainement été agréable d'entendre la réponse habituelle du premier ministre, soit : C'est peut-être ce que nous avons dit, mais ce n'est pas ce que nous voulions dire.

Je suis conscient que le ministre du Développement économique ne comprend peut-être pas bien chaque emploi dans la province, mais un poste qu'il connaît peut-être mieux est celui de directeur général de la Fondation pour la pérennité du homard atlantique, où il a travaillé pendant un certain nombre d'années. Je me demande si le ministre — le ministre du Développement économique — peut me donner le nom de la personne qui l'a remplacé à ce poste.

L'hon. M. Gallant : Sincèrement, j'espère non seulement que la qualité des questions s'améliorera, mais aussi que l'opposition respectera les conventions de l'Assemblée législative. Les parlementaires ne peuvent pas se lever et aborder sept sujets différents dans le cadre de trois questions. Ils ont commencé par parler des données sur l'emploi, alors je vais parler des données sur l'emploi. Si le député veut poser d'autres questions à notre ministre du Développement économique demain, il pourra le faire à ce moment-là.

J'aimerais parler des efforts que nous consacrons à la création d'emplois et à la croissance économique. Nos efforts se traduisent par des investissements stratégiques dans nos infrastructures, une réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise et la création du



Fonds d'emploi pour les jeunes. Nous accorderons aux personnes âgées un crédit d'impôt qui les aidera à rénover leur domicile et à demeurer chez elles plus longtemps.

Le tout a créé une certaine dynamique, et les gens sont convaincus que l'économie peut être orientée dans la bonne direction. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire et nous avons besoin de l'aide de tous les gens du Nouveau-Brunswick. En tant que gouvernement, nous ferons de notre mieux pour créer les conditions propices à la croissance économique, mais nous avons besoin que les gens participent, investissent et fassent preuve d'esprit d'entreprise, comme nous savons qu'ils peuvent le faire dans la province.

M. K. MacDonald : D'accord, parlons des 200 000 \$ que l'ancien gouvernement libéral a versés à la Fondation pour la pérennité du homard atlantique et de la façon dont le ministre en a profité en touchant un salaire pendant quatre ans.

Si le ministre et le premier ministre veulent parler des données sur l'emploi, voici quelques chiffres pour eux. En raison de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises de la province, celles-ci touchent en moyenne 180 \$. Le ministre des Finances leur retire ensuite 1 276 \$ à cause des changements apportés à l'impôt foncier provincial. Il s'agit d'une perte nette annuelle de 1 096 \$ en moyenne par entreprise. Dites-moi comment la réduction créera des emplois au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Gallant : En fait, j'ai encouragé les parlementaires du côté de l'opposition à améliorer la qualité de leurs questions, non pas à crier plus fort à l'Assemblée législative.

Il y a Opportunités Nouveau-Brunswick et le Conseil de l'emploi. Je suis le ministre responsable de l'Innovation. Il y a l'impôt applicable à la petite entreprise et le Fonds d'emploi pour les jeunes. Nous avons amorcé le plan d'éducation. Nous appuyons les projets liés aux ressources naturelles et les projets énergétiques. Nous soulignons l'importance de l'oléoduc Énergie Est pour notre pays et notre province, nous parlons de la conversion du terminal de GNL, nous appuyons le projet de la mine Sisson ainsi que les emplois et la croissance économique qu'il pourrait générer dans notre province, et nous investissons stratégiquement dans nos infrastructures.

Voilà les mesures que nous prenons. Ces mesures ont mis en place les conditions permettant aux entrepreneurs, aux entreprises et aux personnes du Nouveau-Brunswick de nous aider à créer des emplois et à faire croître l'économie, et nous espérons qu'elles continueront à le faire.

Je suis très content de voir les données sur l'emploi du dernier mois, soit 3 400 emplois additionnels. Depuis notre arrivée au pouvoir le 7 octobre, l'économie et la population du Nouveau-Brunswick ont créé 2 600 emplois.



Prisonniers

M. Northrup : Les gens de la région de Miramichi et, en fait, les gens de partout au Nouveau-Brunswick sont très, très contrariés des dernières nouvelles concernant Allan Legere. Les mots manquent pour décrire un tel monstre et l'effet qu'il a eu sur la collectivité. La nouvelle de son transfert à un établissement ayant un niveau de sécurité moindre a naturellement fait naître des craintes dans la grande région de Miramichi. Je sais que la députée fédérale et le député provincial de Miramichi ont écrit des lettres et que le conseil municipal de Miramichi a aussi adopté une motion à cet égard.

Aujourd'hui, je demande au ministre de la Sécurité publique de rendre compte de ses actions concernant la situation actuelle, qui est très préoccupante, étant donné qu'il a été très, très silencieux au sujet de cette grave situation qui se passe dans la belle province du Nouveau-Brunswick et dans la majestueuse région de la Miramichi.

L'hon. M. Horsman : Comme le sait très bien le député d'en face, la question est du ressort fédéral et relève du Service correctionnel du Canada. Cela dit, je tiens à rassurer la population du Nouveau-Brunswick et, surtout, la population de Miramichi en précisant que l'individu est détenu dans une prison fédérale sûre, soit une prison à sécurité maximale. Je veux aussi que les gens sachent que l'aspect positif à cet égard est que le prisonnier se trouve à une plus grande distance du Nouveau-Brunswick. Il est toujours détenu dans une prison à sécurité maximale, et nous voulons assurer à toutes les familles du Nouveau-Brunswick que le gouvernement provincial tient à ce qu'elles soient en sécurité et que les gens puissent mieux travailler et vivre en toute sécurité dans la province. Merci.

M. Northrup : Voilà qui n'est pas vraiment rassurant pour les gens du Nouveau-Brunswick et ceux de la majestueuse région de la Miramichi. Il est très clair que, aussi longtemps que la situation ne sera pas réglée et que Legere ne sera pas de nouveau sous la garde particulière d'un établissement à sécurité maximale, les gens de Miramichi ne seront pas rassurés et ne dormiront pas bien la nuit.

Le ministre de la Sécurité publique s'engagera-t-il auprès des gens de la Miramichi et de la population du Nouveau-Brunswick à communiquer en priorité avec le ministre fédéral de la Sécurité publique, le ministre Blaney? Je vais lui poser une autre question. A-t-il communiqué avec le ministre fédéral pour lui expliquer la situation au Nouveau-Brunswick? A-t-il appelé le ministre fédéral de la Sécurité publique? L'a-t-il fait?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, la question est du ressort fédéral, et nous avons communiqué avec M. Blaney, le ministre fédéral, par l'entremise du ministre du Tourisme, qui vient de la région de Miramichi.

Nous tenons à rassurer les familles du Nouveau-Brunswick, surtout les gens de la région de la Miramichi, en précisant que le Nouveau-Brunswick est un endroit sécuritaire et sûr où vivre, travailler et élever une famille. Comme je l'ai dit, le prisonnier se trouve à une plus grande



distance de la province. Je tiens à dire, pour rassurer les gens, qu'il est très loin. Il ne pourrait être plus loin tout en étant détenu dans une prison fédérale à sécurité maximale. Il est en lieu sûr, et, selon nous, il s'agit d'un endroit plus convenable où le détenir pour que les gens de Miramichi soient en sûreté et en sécurité. Merci.

M. Northrup : Le député est ministre de la Sécurité publique. Il ne s'agit pas du ministre du Tourisme. Le député est ministre de la Sécurité publique. Il devrait être pleinement résolu à protéger les gens de la Miramichi et du Nouveau-Brunswick, mais il ne l'est pas.

Sécurité publique

J'ai une autre question pour le ministre de la Sécurité publique, laquelle concerne un autre sujet très sérieux pour la belle province du Nouveau-Brunswick. La campagne Shut Down Canada bat son plein actuellement sur les réseaux sociaux. Une manifestation doit avoir lieu le 13, c'est-à-dire vendredi. L'information est disponible en ligne. Des manifestations devant les hôtels de ville, des blocages de routes et des occupations de zones de trafic intense sont prévus. Fredericton est la seule ville indiquée au Nouveau-Brunswick.

Le ministre de la Sécurité publique peut-il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises en vue de la manifestation prévue le vendredi 13? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous sommes conscients de la situation, et soyez assuré que le gouvernement fait tout son possible pour prendre les précautions nécessaires. Nous veillerons à rester informés de la situation et à observer ce qui se passe dans le pays et, bien sûr, au Nouveau-Brunswick. Nous remercions le député du côté de l'opposition d'avoir abordé la question à l'Assemblée législative. Soyez assuré que le ministère et toutes les personnes concernées veilleront à ce que la population du Nouveau-Brunswick et de la région du Grand Fredericton soit en sécurité. Merci.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

À deux reprises pendant la période des questions, des parlementaires du côté de l'opposition ont profité de leur droit de poser trois questions pour s'éloigner du sujet de la question initiale. Les deuxième et troisième questions servent de questions supplémentaires à la première question. Je mets en garde les gens de l'opposition. À l'avenir, je vous interromprai, et vous perdrez le droit de poser la question.

